

## Mise à jour du 15/09/2015

Les modifications suivantes sont apportées par la mise à jour du 15/09/2015 :

- ajout d'une catégorie d'urgence « Plan de sauvegarde de l'emploi » pour les TA et CAA ;
- ajout de la saisine « Erreur matérielle » pour les dépôts de requêtes devant les CAA en cas de recours contre une décision de la CAA en raison d'une erreur matérielle sur la décision rendue ;
- ajout des choix de mémoire « Mémoire QPC », « Mémoire QPC appel » et « Observations sur mémoire QPC » pour les dépôts de mémoire devant les TA/CAA.

Cette mise à jour prend également en compte plusieurs corrections ayant pour objet d'améliorer la stabilité technique de l'application.